

# CONDITIONS ATTRIBUTION

## AWARDS O.S.E 25

**Il est demandé à chaque club participant de prendre connaissance des conditions d'attributions et de s'engager à les respecter. Un formulaire de respect des clauses vous sera envoyé lors de la réception de votre inscription ainsi qu'un formulaire nous indiquant l'acceptation ou non de votre Award.**

- **Le pass compétition sera exclusivement valide pour le nombre d'athlètes présents dans la team gagnante le jour J. En aucun cas, il est autorisé d'ajouter des athlètes en plus.**
- **Le club gagnant s'engage à ne pas inscrire sous les avantages du partenariat une autre team ; si le club désire inscrire une autre de ses équipes, il devra s'acquitter des frais d'inscription.**
- **Il en est de même pour les avantages qui pourraient être mis en accord avec le partenaire SPICE EVENTS (prix préférentiels hébergements, etc.)**
- **Tout club s'étant inscrit comme participant qui se désiste au dernier moment (moins d'un mois avant le jour de la rencontre) peut se voir l'objet de l'application du règlement intérieur SPICE EVENTS. Nos partenaires font un travail en amont, il est nécessaire pour eux d'être certain de votre participation. Le staff SPICE EVENTS se réserve le droit du choix de la sanction. Un mail sera envoyé au club. Toute réclamation devra être fait par mail uniquement.**
- **Le club gagnant s'engage à publier sur les réseaux sociaux leur award dans les 15 jours suivant leur victoire le jour J à O.S.E en le publiant sur les réseaux sociaux et de publier également leur participation lors de leur déplacement chez notre partenaire. Et ce, en identifiant SPICE EVENTS.**
- **Le « GREAT AWARD » sera exclusivement versé si le club participe au déplacement chez notre partenaire. L'enveloppe budgétaire a pour but d'aider le staff coaching de l'équipe dans leur budget et non pour autre chose. Il n'est en aucun cas possible de verser cette enveloppe budgétaire pour d'autres raisons. L'enveloppe budgétaire ne peut en aucun cas être réclamé pour honorer un bid/pass compétition offert par un autre organisateur d'évènementiel cheer & dance. Le versement du « great Award » prend en compte comme pour les pass compétition l'application du règlement interieur.**
- **Le voyage reste à la charge du gagnant, Spice Events prend en charge les inscriptions uniquement pour les « pass compétitions » complets et sous certaines conditions pour les « partiel paid pass compétitions ».**

- Un contrat devra être signé pour confirmer l'acceptation et donation des AWARDS. Celui-ci vous parviendra par mail afin d'assurer le sérieux de nos engagements et l'acceptation des conditions de bon déroulement. La non-signature de ce contrat à la date indiquée sur celui-ci entraînera obligatoirement l'annulation de l'AWARD. Il en est de même si la date limite de retour du contrat signé n'est pas respectée.

- Les PASS'COMPETITION et PARTIEL PAID PASS COMPETITION ne seront pas reconductibles sur l'année suivante, ils devront être réalisés sur la date que nos partenaires nous donnent

- Un document vous sera remis afin de savoir si vous désirez ou non participer aux Awards, lors de votre inscription sur le site. Il devra être rendu avant la date limite du 15 avril 2025 par mail.

- Aucune compensation budgétaire ne pourra être demandée si le club ne peut honorer de sa présence l'award gagné.

- Le staff SPICE EVENTS se réserve le droit de fusionner les catégories selon le nombre d'inscrits et de ne pas attribuer les Awards si les catégories désignées ne sont pas assez nombreuses.

- Les awards restent à la discrétion du staff organisateur qui se basera sur les scoresheets mais aussi l'appréciation des juges. Le staff se réserve le droit définitif de décision.

- Tout manquement au règlement intérieur peut entraîner une annulation des Awards.

